

Image not found or type unknown



Vice caché vente automobile

Par **Fab9**, le **30/07/2009** à **20:19**

Bonjour,

Je viens de faire remplacer ma courroie de distribution sur ma clio et mon garagiste a eu l'étonnante surprise de voir que le support moteur (qui est censé maintenir le moteur et l'empecher de tomber par-terre !!!!!) avait été réparé avec de la colle à pare-brise!!
Que dois-je faire? est-ce qu'un recours devant le tribunal serait "abusé"? Vice caché, mise en danger d'autrui (sachant que si la pièce lâchait le moteur se retrouvait sur le bitum aurait pu provoquer un accident..).

Merci de me faire part de vos expériences et de vos conseils.